

Actes du CD des 16 et 17 octobre 2019

1. Election du bureau

Henri-Pierre Debord est confirmé comme vice-président.

2. Décisions

- 1 Chaque participant à un SADA se charge de son voyage pour s'y rendre. Si pour un SADA à l'étranger, un voyage commun est négocié, l'organisateur en fera une mention spécifique. Sinon chacun se rend comme il l'entend au lieu de rendez-vous du départ du SADA.
- 2 Pour l'AG-SADA, la région organisatrice a un excédent de 2400 euros. Le règlement prévoit qu'elle devrait reverser la moitié au compte national. La région décide de ne reverser que 500 euros. Le CD remercie.
- 3 Pour l'envoi postal du TU, il ne peut pas y avoir de convocation à une AG. Pour des raisons économiques, la convocation et les documents nécessaires à l'AG feront l'objet d'un envoi séparé, sauf si la poste nous accorde une solution moins onéreuse.
- 4 L'AG-SADA de 2020 aura lieu à Aubusson d'Auvergne du 9 au 16 mai 2020. L'AG et le CD qui suit auront lieu le dimanche 10 mai. Le 9 mai sera réservé à l'accueil et l'AG débutera le 10 à 9h.
- 5 Le CD reporte au CD de Janvier la décision d'accepter ou non les procurations signées et scannées avec envoi en PJ par courriel.
- 6 Le SADA informatique aura lieu du 10 au 17 juin chez Andrée Trémoulet à Saint Afrique les montagnes.
- 7 Le SADNAT côte d'Opale aura lieu à Ambleteuse du 13 au soir au 19 au matin du mois de septembre.
- 8 Le CD continue à se tenir informé de l'évolution de la situation au sein des EEDF.

3. Missions

- 1 Le CD confie à Jacques et Françoise Fusier l'organisation de l'AG-SADA à Aubusson d'Auvergne.
- 2 Le CD charge JP Widmer, rédacteur en chef du TU, de trouver un texte relatif à l'identité de l'AAEE, ses valeurs, son socle. Un texte écrit à partir de « qui sommes-nous » de la page d'accueil du site de l'AAEE et de l'article 1 de nos statuts. Evoquer ce que signifie pour nous « scout et laïque »
- 3 Le CD demande à Guy d'envoyer à Jean-Claude Vanhoutte les données de mise à jour pour les sites régionaux.